



Nomination pour l'année scolaire 2010-2011 de nos représentantes et représentants

AU COMITÉ LOCAL DE PERFECTIONNEMENT

Depuis quelques années, le Comité paritaire de perfectionnement des enseignants et enseignantes (CPPE) a décidé de décentraliser une partie du budget de perfectionnement au niveau des écoles primaires et secondaires et des centres.

Il est donc primordial de former un Comité local de perfectionnement dans chacun des établissements.

SON OBJECTIF — Permettre à l'équipe-école de déterminer les orientations du perfectionnement de l'école en tenant compte du document *Orientations, normes et procédures* publié par le CPPE dont disposent la personne déléguée et la direction de votre établissement (aussi disponible à la section *Perfectionnement* du www.alliancedesprofs.qc.ca).

SON MANDAT — Tel que décrit à la clause 4-5.11 de la Convention collective locale :

- a) appliquer les propositions du CPPE sur les critères d'attribution des fonds, les modalités et les montants alloués pour le perfectionnement ;
- b) analyser les besoins de l'école ou du centre et convenir des besoins prioritaires ;
- c) étudier les projets et répondre aux besoins prioritaires ;
- d) répartir les ressources financières allouées ;
- e) évaluer les activités réalisées et produire un rapport pour le CPPE et formuler, s'il y a lieu, des recommandations à la Commission ou au CPPE.

SA COMPOSITION — Le CLP est composé de deux enseignantes ou enseignants et d'un membre de la direction.

Comme vous le constatez, le CLP est extrêmement important en ce qui concerne VOTRE PERFECTIONNEMENT. Dès que ses membres auront été désignés, faites parvenir à l'Alliance le formulaire confirmant leur nomination par télécopieur.

➔ Dès que vos représentantes ou représentants sont nommés, veuillez télécopier ce formulaire rempli en caractères d'imprimerie, à l'Alliance, à l'attention de l'administration, au 514 384-5756.

Établissement :

Réseau : Direction :

Nombre de membres en poste dans l'établissement :

Les enseignantes et les enseignants de l'établissement seront représentés au Comité local de perfectionnement par :

Nom :

N° de matricule : Degré (primaire) :

Champ ou spécialité : Niveau :

Adresse courriel : Téléphone à domicile :

Nom :

N° de matricule : Degré (primaire) :

Champ ou spécialité : Niveau :

Adresse courriel : Téléphone à domicile :

